

l'arrangement commercial proposé ne pouvait être accepté comme formant une base convenable de négociations relativement aux droits et privilèges réclamés pour les bateaux de pêche américains. En conséquence ils soutinrent que les différends devaient être réglés au moyen d'une entente pour interpréter ou modifier le traité de 1818.

Dès le début même des négociations nous avons été gênés et embarrassés par les difficultés que nous avons nous-mêmes créées et qui provoquèrent dans l'esprit des Américains un tel sentiment contre nous que le Congrès déclara que nous cherchions, par les restrictions que nous imposions aux pêcheurs américains, à obtenir une plus grande liberté de relations commerciales avec eux, et il ont dû déclarer d'une manière claire et formelle que nous ne pourrions pas obtenir ce résultat en agissant ainsi. Prenons la déclaration même de l'honorable ministre :

Hier nous nous trouvions en présence d'un bill de représailles soutenu par le Sénat et la Chambre des représentants, par presque toute la presse, républicaine et démocrate, des Etats-Unis, par un peuple voisin de 60,000,000 préjugé, irrité et exaspéré à quelques exceptions près.

Et encore :

Ils (les négociateurs américains) ont dit que le sentiment des hommes publics touchant le Canada et la manière dont ce dernier avait traité leurs pêcheurs était tel que le Congrès passait une loi abolissant les restrictions commerciales, il y insérerait certainement une disposition exceptant le Canada afin de nous priver de ses avantages.

Et l'honorable ministre continue :

Nous avons porté notre attention vers le seul moyen propre à nous permettre de détourner ce que le monde considérerait comme le plus grand malheur qui pût nous frapper.

Maintenant, M. l'Orateur, d'après les propres paroles de l'honorable ministre, nous avons à peine un ami parmi soixante millions d'habitants, cependant, il y a aux Etats-Unis environ un million de Canadiens, mais l'honorable ministre nous dit que notre position était telle que pas un seul d'entre eux n'a élevé la voix en notre faveur. Il y a dans la Chambre des représentants de Washington des Canadiens de naissance et d'origine, des hommes qui ont vécu pendant un certain temps au Canada et qui ont dû parfois tourner avec un sentiment de respect et d'affection leurs regards vers le pays qu'ils avaient habité ; et cependant il ne s'en est pas trouvé un seul dans la législature nationale qui ait voulu élever la voix pour nous. L'honorable ministre a dit que la presse républicaine et démocrate nous était toute hostile. A ces journaux sont attachés plusieurs de nos jeunes gens, un trop grand nombre, dans le sud, l'est et l'ouest, qui occupent des positions responsables, et pas un seul d'entre eux n'a dit ni écrit un mot dans l'intérêt du Canada. La situation est si humiliante que l'honorable ministre a dû éprouver une véritable angoisse en l'exposant à la Chambre.

Quant aux concessions que nous avons faites, M. l'Orateur, il est bon de se rappeler qu'en 1818, lorsque le traité fut conclu, il y avait un très petit nombre de bureaux de douanes, et de ports d'entrée, et les pêcheurs américains ont sans doute obtenu avec le temps et par un long usage des privilèges qu'ils sont arrivés à la longue à regarder comme des droits. La situation était remplie de difficultés, mais immédiatement après l'expiration du traité de 1871, nous avons commencé à appliquer nos règlements plus strictement et plus rigoureusement que jamais auparavant, à tel point que les Américains ont représenté notre conduite comme étant injuste, peu généreuse, inhospitalière ; et inéquitable aux yeux de quelque-uns ; des membres du congrès ont parlé de notre colère et de notre ressentiment, et un membre éminent de ce corps a qualifié d'inhumaine notre application du traité, l'objet du traité était de nous engager à donner un refuge aux pêcheurs américains, et lorsqu'ils viendraient dans nos ports ou le long de nos côtes et qu'ils chercheraient ce refuge, il devaient être tout autant dans l'exercice de leurs droits que nos propres compatriotes. Mais nous avons rendu la chose si difficile que plusieurs d'entre eux ont préféré se diriger vers la haute mer plutôt

que d'entrer dans nos ports. L'autre jour, lorsqu'il a essayé de convaincre la Chambre qu'il avait traité très humainement ces pêcheurs, il a fait cette déclaration pour montrer combien il avait été indulgent :

La goëlette *Herward* fut retenue pour avoir embauché un homme et relâchée immédiatement après avoir reçu avis de ne pas résider. Le *Bayton* eut la permission de débarquer un homme blessé pour le faire soigner. Le *Fanny Starling* eut la permission d'acheter des provisions pour son voyage de retour. On permit au *French* d'engager un équipage ainsi qu'il eût licencié le sien, et il fut retardé longtemps pour subir des réparations. Le *French* et l'*Argonaut* furent saisis dans la zone des trois milles, et leurs équipages furent renvoyés dans leurs foyers à bord de bateaux de pêche américains. A la rigueur nous aurions pu ne pas leur accorder ce privilège, mais nous l'avons accordé de bon cœur. La goëlette *Parkins*, qui avait engagé un homme illégalement, fut détenue, mais on la relâcha lorsqu'elle eut renvoyé cet homme. On permit à la goëlette *Gracey* d'engager un équipage pour s'en retourner. Le même privilège fut accordé à la goëlette *Perkins*. On permit à la goëlette *Pendragon*, qui avait parmi son équipage des malades d'acheter de nouvelles provisions tant que le prescrirait le médecin.

Et il a cité une longue liste de ce genre. Je crois qu'il est peu honorable pour le pays que l'honorable ministre de la marine réclame le crédit de pareils actes. C'est la conduite que tiendrait un homme à l'égard de son ennemi dans les mêmes circonstances. Il y a un échange continu de politesse et de courtoisie entre nos navires qui fréquentent leurs côtes et leurs navires qui fréquentent les nôtres. Les bateaux de la police douanière et côtière des Etats-Unis ont souvent remorqué nos navires à travers les glaces et au milieu d'autres difficultés et dangers, les ont conduits dans les ports et les en ont fait sortir, ne faisant aucune différence entre les navires des deux pays ; et cependant l'honorable ministre réclame pour lui et son département le crédit de pareils actes. M. l'Orateur, l'honorable ministre n'a donc pas d'entrailles—politiquement parlant, du moins.

L'an dernier, l'honorable député de Richmond (M. Flynn) a cité un cas d'une nature particulière. Un bateau entra dans le port d'une localité où demeurait un de ses matelots, qui s'était noyé en tombant à la mer. Le capitaine désirant débarquer les effets du noyé, alla à terre. Pendant son absence, les marins débarquèrent, comme c'était la coutume, et le bateau fut saisi et on lui imposa une amende de \$200. Le capitaine se trouvait dans une localité étrangère, sans argent, et il dû chercher à se procurer du mieux qu'il put la somme exigée. Lorsque l'affaire fut soumise au gouvernement d'Ottawa, le ministre des douanes remit sans doute l'amende, et permit au bateau de partir, mais l'imposition de cette amende au capitaine démontre combien il est facile au moyen de pareils actes, de créer le sentiment que l'honorable ministre des finances a dit exister aux Etats-Unis.

M. FOSTER : Mon honorable ami voudrait-il donner le nom du bateau ?

M. ELLIS : Je l'ignore.

M. FOSTER : L'honorable député garantirait-il l'exactitude de cette assertion ?

M. ELLIS : L'honorable député de Richmond (M. Flynn) a rapporté cette affaire l'an dernier devant cette Chambre, et l'honorable ministre ne l'a pas contredit.

M. EDGAR : Le bateau était le *Pearl Nelson*, et l'amende a été de \$200.

M. FOSTER : Répondez-vous de l'exactitude de cette déclaration ?

M. EDGAR : J'ai les livres bleus qui le prouveront.

M. ELLIS : Il se peut que l'opposition ait été elle-même trop indulgente pour la conduite du gouvernement. Je ne veux pas être trop sévère à l'égard de l'honorable ministre des pêcheries, parce que dans cette affaire je jouis tranquillement de mon petit triomphe sur lui ; mais en 1837, il est allé dans la circonscription électorale de Saint-Jean, N.-B., et y a fait un éloquent discours. Il a dit qu'il avait présenté à la Chambre des Communes un bill en vertu duquel tout